

Programme d'investissement 1998 - Stationnement - Adoption du programme

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements destinés à l'organisation du stationnement s'élève à 1 800 KF, se décomposant comme suit :

- Stationnement de surface : 1 200 KF

Ce montant correspond à l'acquisition de 20 horodateurs permettant de terminer le renouvellement de l'ensemble du parc. Ainsi ce sera près de 100 machines qui seront centralisées favorisant une meilleure gestion du stationnement payant sur voirie.

- Parking de la Mairie : 200 KF

Cette somme est affectée à l'acquisition de matériel (onduleurs / PC / imprimante / photocopieur) et à la réfection des cages d'escaliers.

- Parkings Cusenier / St-Paul : 355 KF

Il s'agit de la modification des entrées / sorties, de l'amélioration de l'accès au parking St-Paul et du système de vidéo-surveillance.

Une somme de 45 KF sera utilisée à l'installation de bornes pour des véhicules électriques (2 au parking Allende, 2 au parking de la Mairie, 1 parking Cusenier).

Pour réaliser ces opérations, un certain nombre de marchés sont nécessaires. Dans ce cas, les procédures retenues sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports - Stationnement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,

- autoriser le M. Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, dans la limite des crédits déjà inscrits au Budget Primitif 1998.

«**M. BONNET** : Je vois qu'on dépense 1 200 KF pour simplifier la gestion du stationnement payant. On en fait donc bénéficier une société concessionnaire, a-t-on des exigences en contrepartie envers cette société ? Je voudrais savoir également ce qu'on envisage comme amélioration pour l'accès au parking Saint-Paul.

M. LE MAIRE : Pour le parking de la Mairie, c'est nous qui payons ?

M. REGNIER : Oui car le parking reste propriété de la Ville qui en assure l'entretien selon le contrat passé avec Via-Stationnement.

M. LE MAIRE : Pour Cusenier, on améliore les accès, le système de vidéo-surveillance, ça me paraît logique. Si vous voulez de plus amples renseignements, les services vous les donneront.

M. REGNIER : L'élargissement de la route améliorera l'entrée du parking suite à l'aménagement du carrefour. Quand vous arriviez par la route de Pontarlier, la voie n'était pas assez large, ce qui créait effectivement des difficultés. Suite aux réclamations qui nous ont été faites, on élargit la route. Je pense que les travaux sont quasi terminés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.